



# Droit des marchés : recherche femme désespérément

- Moins de vingt femmes sont associées dans des grands cabinets parisiens.
- Focus sur quatre avocates qui exercent ce métier.

**Laurence Boisseau**  
lboisseau@lesechos.fr

Citer spontanément quatre femmes associées, spécialisées en droit des marchés financiers, les hommes avocats ont beaucoup de mal. Ils calent en général à deux. Est-ce par sexisme ? Pas nécessairement. Les femmes qui exercent

cette spécialité sont rares. En tout cas, elles sont moins d'une vingtaine à Paris, et encore, en rapprochant les différentes branches du droit des marchés, des transactions à la réglementation, en terminant par le contentieux. Déjà, en droit des affaires, branche plus globale, 20 % seulement des associés sont des femmes.

Pourquoi ? Certains évoquent leur goût peu prononcé pour la matière par rapport au droit social. La finance serait un métier d'hommes avant tout. Les autres parlent de rythme, des contraintes liées à l'agenda. « *En fusion-acquisition, rien n'est planifié à l'avance. Il faut répondre aux demandes des clients, immédiatement. C'est difficile de*

*s'organiser au dernier moment. En contentieux, c'est un peu différent. Les dates d'audience sont programmées à l'avance* », avance un avocat.

Autre explication de cette situation, la plus concrète : les prescripteurs sont des dirigeants, donc des hommes. Spontanément, leur choix se porte peut-être vers d'autres hommes. ■



## Martine Samuelian associée chez Jeantet

Elle est revenue chez Jeantet Associés il y a trois ans et demi comme on revient vers ses premières amours. Elle a débuté sa carrière dans ce cabinet à vingt et un ans, avant de s'associer avec d'anciens juristes de banque, Legouis-Samuelian-Glenisson, puis de rejoindre FTPA. « Pour bien comprendre la réglementation, il faut savoir d'où elle vient et où elle va. » Martine Samuelian était là au début du droit boursier – elle a rédigé les premiers contrats d'option sur le Monep en 1987 – et connaît les exigences des régulateurs. En 2012, elle a assisté des banques et des prestataires de services d'investissement à la suite de 15 missions de contrôle diligentées par l'ACP ou l'AMF. Dans le dossier EADS, elle représentait devant la commission des sanctions du gendarme boursier Ralph Crosby, président d'EADS North America. Elle a aussi défendu, devant la même commission, des professionnels des marchés poursuivis pour non-respect de leurs obligations, comme Oddo ou HSBC France. ■



## Marie-Noëlle Dompé associée chez Darrois

Une bibliothèque ambulante de droit boursier. A soixante et un ans, Marie-Noëlle Dompé a « *la mémoire des situations pour lesquelles la réglementation a, d'époque en époque, été créée puis a évolué* ». Cet ancienne magistrate a dirigé le service juridique de la Commission des opérations de Bourse de 1987 à 1995. Au cabinet de Jean-Michel Darrois, elle est la seule associée. Si elle ne craint pas la bagarre, elle aime aussi les situations qui peuvent être résolues par une approche nouvelle de l'arsenal juridique existant. Ses souvenirs marquants ? L'été 1998 passé sur la dalle de la Défense à courir de la tour Société Générale à la tour Total pendant « *la guerre des banques et la guerre des pétroliers* » ; ou encore les écritures pour démontrer que le pacte d'actionnaires signé entre Vincent Bolloré et Bouygues n'était pas, à l'aune des événements intervenus ensuite, une action de concert. ■



## Diane Pasturel associée chez Brandford Griffith

Sa mère a été la première femme à la chambre commerciale de la Cour de cassation. Elle a l'assurance de son pedigree, qui lui a permis de défendre Jean-Marie Messier au début des années 2000 puis, plus récemment, de représenter Jean-Paul Gut, numéro deux d'EADS, devant la commission des sanctions de l'AMF. La réglementation, elle est tombée dedans en 1992, quand cette collaboratrice de Bredin Prat part en détachement au Conseil des Bourses de valeur comme juriste à la direction de la cote et des opérations, alors que le droit boursier en est à ses balbutiements. A vingt-huit ans, dérangée par l'esprit d'entreprendre, elle s'installe à son compte et récupère tout le contentieux du Conseil des marchés financiers. C'est l'époque des grands rapprochements, BNP Paribas-Société Générale, Casino-Promodès. En 2001, elle cofonde Brandford Griffith. Récemment, elle a représenté IMS contre Jacques Metal ou encore SeLoger.com contre Axel Springer. ■



## Muriel Goldberg-Darmon associée chez Salans

Les aspects juridiques de l'introduction en Bourse, c'était le thème de sa thèse écrite... à la suite d'un DEA de philosophie du droit avec son frère. Muriel Goldberg-Darmon fait du droit des marchés financiers parce que cela change tout le temps. Du coup, elle aime le conseil, mais aussi les contentieux, car ils « *participent à la construction du droit et permettent de mieux comprendre comment l'Autorité des marchés financiers évolue. Il y a de nombreuses zones grises, la pratique étant le plus souvent en avance sur les textes* ». Et puis, ils nécessitent une grande psychologie. Récemment, elle a été conseil du Crédit Mutuel Arkéa lors de l'acquisition de CFCAL Banque, coté sur Euronext Paris, puis lors de son retrait de la cote. Devant la commission des sanctions de l'AMF, elle a défendu, cet hiver, un dirigeant d'Exane mis en cause pour non-respect des règles de conformité en matière de prévention de délits d'initié. ■